

## Conditions d'acceptation du BÉTON

**Description :** béton cellulaire pur provenant d'activités de construction.

✓ **Autorisés :**

- uniquement le béton cellulaire en blocs
- armé et non armé

✓ **Non autorisés :**

- le plâtre (blocs, plaques... ) ;
- des quantités limitées de poudre / matière pulvérulente ;
- les panneaux en fibres de bois, les panneaux en paille, l'amiante-ciment... ;
- les déchets résiduels ainsi que différents flux de déchets dangereux ;
- les autres objets et déchets pouvant être préjudiciables au recyclage et au traitement.

